



MONFINANCIER LIBERTE VIE

Monfinancier Liberté Vie est un contrat distribué par MonFinancier.
Monfinancier Liberté existe en version capitalisation.

NATURE DU CONTRAT

Monfinancier Liberté Vie est un contrat d'assurance vie individuel de type multisupports dont les garanties sont exprimées en euros et en unités de compte

MINIMUM DES VERSEMENTS

- Versement initial : minimum 1 000 €
- Versement exceptionnel : minimum 450 €
- Versements programmés : minimum 75 €

GARANTIES

Garantie vie : En cas de vie de l'assuré au terme de l'adhésion, l'adhérent bénéficie du paiement de la valeur de l'épargne. Le montant à payer est diminué, le cas échéant, du montant dû au titre de toute avance en cours (y compris des intérêts afférents)

Garantie Décès :

Garantie décès principale : En cas de décès de l'assuré avant le terme de l'adhésion, l'assureur verse au(x) bénéficiaire(s) un capital égal à la valeur de l'épargne à la date du décès

Garantie décès plancher optionnelle : En cas de décès de l'assuré avant le terme de l'adhésion, l'assureur verse au(x) bénéficiaire(s) le montant correspondant à l'écart, si il est positif entre les versements nets de frais et la valeur de l'épargne dans la limite de 50 000 euros. La garantie est optionnelle et ne peut être choisie qu'à l'adhésion si l'assuré a entre 18 et 70 ans (couverture jusqu'aux 75 ans de l'assuré). Les frais de cette garantie décès plancher optionnelle sont prélevés en sus des frais de gestion en fonction du capital garanti et de l'âge de l'assuré

ARBITRAGES

Arbitrages individuels

Possibles à tout moment, avec un montant minimum de 500 €

Option d'arbitrages automatiques

Option Dynamisation : permet de dynamiser la performance globale du contrat en arbitrant, automatiquement et sans frais, les intérêts annuels réalisés sur le(s) fonds en euros du contrat vers un (des) supports en unités de compte

Option Sécurisation des plus-values : permet de sécuriser les plus-values réalisées en arbitrant, automatiquement et sans frais, les plus-values d'un ou plusieurs support(s) en unités de compte vers un fonds en euros

Option Rééquilibrage : permet de conserver en permanence une répartition prédéfinie de l'épargne détenue en rééquilibrant, automatiquement et sans frais, les encours disponibles sur le contrat. Ce rééquilibrage se fait sur la base d'une répartition librement prédéfinie

Option Stop-Loss : permet de limiter les mouvements de baisse des marchés financiers en désinvestissant, automatiquement et sans frais, la totalité de l'encours disponible sur une ou plusieurs unités de compte bénéficiant de l'option en cas de dépassement du seuil de moins-value fixé initialement. Ce désinvestissement se fait au profit d'un fonds en euros

DISPONIBILITE DU CAPITAL

Rachats

Le capital est disponible à tout moment.

- Rachat partiel minimum 500 €
- Rachats partiels réguliers minimum 100 € quelle que soit la périodicité

Rachat total possible à tout moment

FONDS/ SUPPORTS

Fonds en euros : Sélection Rendement + Internet Opportunités

Unités de compte : contrat multi gestionnaires de moins de 300 fonds

DATE D'EFFET

- Souscription : J+3
- Versement : J+3
- Arbitrage
 - Saisi en ligne : avant 23h > J (valorisation J+1 ouvré suivant la date d'effet) ; après 23h > J+1 calendrier (valorisation J+1 ouvré suivant la date d'effet)
 - Non saisi en ligne : J+2 ouvrés (valorisation J+1 ouvré suivant la date d'effet)
- Rachat total : J (valorisation à J+3)

FRAIS APPLICABLE

- Frais sur versements : 0 %
- Frais de gestion fonds euro : 0,60 % par an
- Frais de gestion supports en unités de compte 0,60 % par an
- Frais d'arbitrage : 0%
- frais sur les options d'arbitrages automatiques: 0 %

[Pour en savoir plus, cliquez ici.](#)

[Je souscris](#)